

RECETTES AGRICOLES

Moyen pour détruire les mouches qui tourmentent les animaux

Nous avons souvent donné dans la *Gazette des Campagnes* des recettes pour détruire les insectes. Quelquefois elles présentaient des difficultés dans leur application. La recette suivante que nous lisons dans la *Revue d'Economie Rurale* est à la portée de tout le monde.

La mouche est un animal qui tourmente horriblement le bétail et l'espèce humaine pendant l'été. On emploie, pour la détruire, l'arsenic, la mine de plomb et le lait doux. Ce procédé est très-dangereux et occasionne souvent de fâcheux accidents.

Voici un globe-mouche très-inoffensif et avec lequel on peut détruire en peu de temps toutes les mouches qui infestent un logement et même une écurie.

On se procure un carré de planches de trois pieds de diamètre: on y passe une couche légère de mélasse avec le pinceau, et on l'appuie à un mur. La mouche est très-friande de la matière sucrée; elle se précipite sur ce carré de planche, ses pattes ou ses ailes s'y attachent: épuisées par les efforts qu'elle fait pour se dépêtrer, elle périt. Lorsque ce carré de planches est couvert de mouches mortes, on le racle bien avec un couteau en bois, et l'on y applique une seconde couche de mélasse. En procédant ainsi, on détruit en très-peu de temps toutes les mouches d'un logement. La dépense à faire est de peu de valeur.

Il y a une mouche jaune qui tracasse horriblement le cheval et le rend souvent vicieux; elle se place au haut des cuissés de cet animal et près de la queue. On peut l'en débarrasser dans un instant: on se procure des feuilles vertes de noyer, on les hache bien fin et on les pile; on les met à infuser dans une pinte d'eau froide, et l'on applique cette infusion sous le ventre du cheval; ou ces mouches sont fixées; elles périssent à l'instant. On peut également employer cette infusion et celle d'absinthe verte pour détruire les punaises. On l'applique avec le pinceau dans tous les endroits infestés par cette vermine. On peut encore l'employer pour détruire les pucerons qui infestent les jardins.

La gresso gorgo, maladie des cochons do lait

Nous lisons dans la *Revue d'Economie Rurale* la recette suivante que nous croyons utile de donner aux lecteurs de la *Gazette des Campagnes*:

On voit souvent des porcs tout entières de gorêts périr en peu de temps, étouffées par la graisse accumulée à leur gorge, surtout chez les races anglaises. Les petits apportent ces grosses gorges on naissant; ils n'ont pas de voix ou fort peu; ils boivent très-rarement et ne tardent pas à succomber. Un habile éleveur, ayant trouvé leurs glandes du cou fort enflées et fort dures, out l'idée de les frotter énergiquement trois fois par jour avec de la graisse d'oie et de porc fondu et chaude, en les tenant sur une litière très-propre, dans un endroit

d'une température de 10 à 12 degré. Au bout de deux jours de ce traitement, la voix, fortement enrrouée, apparut et les petits commencèrent à manger. Quatre à six jours plus tard, la voix avait acquis toute sa force, et les petits se mirent à manger avec une telle voracité qu'ils semblaient tenir à regagner le temps perdu. On cessa alors de les frictionner avec la graisse, et ni leur santé ni leur rapide développement ne furent plus troublés depuis.

ANNONCES.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES

AU BUREAU DE POSTE DE
STE. ANNE DE LA POCATIERE

- | | |
|------------------------|----------------------|
| Bérubé, William | Bourgelas, Dlle. L. |
| Cazes, Jean | Chrétien, Dlle. Ein. |
| Dechêne, Frédéric | Dubé, Louisou |
| Lévêque, Germain | Lizotte, Edouard |
| Martin, Prudent | Morin, Edouard |
| Ouellet, Narcisse | Ouellet, Pierre |
| Ouellet, Joseph | |
| Pelletier, Dlle. Bapt. | Pelletier, Joseph |
| Potvin, Dlle. Gen. | |
| Roy, Dme L. J. | Ross, Hon. J. J. (2) |
| 16 juillet 1868. J. | DIONNE, M. P. |

**CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL**

POUR
1868

OUVERT A LA

PUISSANCE DU CANADA

AURA LIEU A LA

CITE DE MONTREAL,

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

15, 16, 17 ET 18 SEPTEMBRE,

DANS LE

PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts: \$10,000 à \$12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Graig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufacturés, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 22 août prochain, au Bureau du Secrétaire,

No. 615, Rue Graig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufacturés.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGES LECLERE,

Sec. de la Chambre d'Agriculture:

A. A. STEVENSON,

Sec. de la Chambre des Arts et Manufacturés.

Montréal, 29 juin 1868.

The Rural Gentleman

JOURNAL MENSUEL

**D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE
AFFAIRES RURALES, &c**

Publié en langue anglaise à Baltimore

La direction de ce journal n'épargne aucune dépense pour rendre cette feuille des plus intéressantes. La rédaction est faite par des hommes pratiques tant en horticulture qu'en agriculture. Ce journal donne une attention toute particulière en ce qui concerne l'élevage et le soin des animaux. Cette partie est confiée à un médecin vétérinaire très recommandable.

Les avis spéciaux sont insérés à 20 centins par ligne.

Les avertissements sont publiés au taux de 15 centins par ligne. Huit mots forment une ligne. Les avis spéciaux sont insérés à 20 centins par ligne.

Les mentions spéciales concernant une annonce sont publiées à 25 centins par ligne.

Des Agents sont demandés dans le but de donner une plus grande circulation à ce journal.

Adressez 6 centins au soussigné par lettre affranchie, et vous recevrez en retour une copie du journal.

J. B. ROBINSON & CO.

Editeurs

No. 2 N. Eutaw St. Baltimore, MD.

G. AMYOT, AVOCAT, tient son Bureau au No. 6, Rue St. Louis, Haute-Ville Québec, (bâtisse des Franc-Maçons) et suit les Cours de Montmagny et de Beauce.